

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAROLLES**

**séance du 30 juin 2017**

Le 30 juin 2017 à 18 heures, les membres du conseil municipal de Carolles, dûment convoqués le 23 juin 2017, se sont rassemblés à la salle de l'Amitié, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie SÉVIN, maire.

Présents :

M. SÉVIN, M. GUILLOU, Mme LAMAURY, M. PAMART, M. LELIEVRE, Mme CASSIN, Mme HOUSSIN, Mme CHARUEL-DAVY, Mme KURATA, M. RAILLIET, M. DAUTZENBERG, M. BISSON.

Ont donné pouvoir :

M. GONET donne pouvoir à Mme CHARUEL-DAVY  
Mme JEGLOT-MORVAN donne pouvoir à M. PAMART

Absent : M. ETCHEBERRY

M. Serge Lelièvre, désigné conformément à l'article R 2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

**Délibération n° 30/06/2017-01**

**DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS  
SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017**

Monsieur le Maire rappelle que

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017,  
Vu la circulaire NOR/INTA/INTA 1717222C

les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 30 juin 2017 pour désigner leurs délégués et suppléants qui éliront les sénateurs.

Conformément aux dispositions de l'article R 133 du code électoral, le bureau été constitué par le maire président, des deux membres les plus âgés, Marie-Claire KURATA, Jean-Yves PARMART et des deux membres les plus jeunes, Virginie CHARUEL-DAVY, Amélie HOUSSIN. Le bureau est ainsi constitué

Le vote a lieu au scrutin secret majoritaire à 2 tours sauf si acquise au 1<sup>er</sup> tour à la majorité absolue

Après le vote du dernier conseiller pour l'élection des titulaires, les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Proclamation des résultats des délégués titulaires :

Votants : 14  
Bulletins blancs : 0  
Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue 8

Ont obtenu :

Monsieur SÉVIN Jean-Marie 14 voix

Monsieur GUILLOU Hervé 14 voix

Madame LAMAURY Odile 14 voix.

Madame et Messieurs LAMAURY, GUILLOU et SÉVIN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Après le vote du dernier conseiller pour l'élection des suppléants, le président déclare le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Proclamation des résultats des suppléants

Votants : 14

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue 8

Ont obtenu :

Monsieur LELIEVRE Serge 14 voix

Madame CASSIN Sylvette 13 voix

Monsieur PAMART Jean-Yves 12 voix

Monsieur DAUTZENBERG Bertrand 1 voix

Monsieur RAILLIET Vincent 1 voix

Madame CHARUEL-DAVY Virginie 1 voix

Madame et Messieurs LAMAURY, GUILLOU et SÉVIN ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Monsieur LELIEVRE, Madame CASSIN et Monsieur PAMART ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.